

Réseau Rappel:

dix ans de lutte contre

L'Ile de Sein attend toujours son droit à la transition

Economies d'énergie : pourquoi il faut

réglementer en Europe la précarité énergétique TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : Les Régions à la manœuvre

Après la COP, place aux citoyens!

Par Raphaël Claustre, délégué général du CLER



ne couverture médiatique du changement climatique digne d'un mondial de football, cela n'arrive pas tous les ans ! Durant les deux semaines de la COP 21, nous aurons l'occasion de montrer que les solutions sont là, dans nos régions. Des dizaines d'exemples de territoires à énergie positive montrent déjà la voie en France, et l'enjeu est de libérer les milliers d'initiatives en gestation. A nous de rappeler que, si l'équité avec les pays du sud est essentielle, les questions de solidarité se posent également avec les ménages modestes de France et d'Europe : la transition devra être juste, et inclure la question de la précarité énergétique. A nous aussi de dire que le pouvoir détenu par une poignée de grands groupes centralisés doit évoluer vers un nouvel équilibre, où la démocratie sera portée par les citoyens, les collectivités et les entreprises de taille et secteurs divers.

Pendant la préparation de la loi sur la transition énergétique, la tenue de la COP 21 à Paris a été un moteur pour maintenir l'engagement du gouvernement. Les objectifs fixés sont nombreux : nos émissions de gaz à effet de serre devront baisser de 40 % d'ici 2030 et 75 % d'ici 2050 ; notre consommation d'énergie devra décroître de 20 % avant 2030 et de 50 % en 2050 ; un tiers de notre énergie devra provenir de sources renouvelables en 2030... Même la filière nucléaire est concernée, puisque la loi prévoit de faire baisser sa part dans l'électricité de 75 % à 50 %.

Ces intentions sont porteuses d'une rupture forte, mais c'est sur leur concrétisation que le bât blesse. Il manque les moyens financiers, certes, mais pas uniquement. La réussite de la transition énergétique passe aussi par la décentralisation, c'est-à-dire le transfert de compétences vers les collectivités territoriales. Et là, les freins sont puissants : les grands groupes énergétiques, les syndicats et l'Etat, accrochés à un fonctionnement passé qui les avantage, n'entendent pas partager leur mainmise sur l'énergie en France. Le succès se jugera surtout sur la capacité à inscrire le mouvement dans la durée et à ne laisser retomber ni la prise de conscience ni l'enthousiasme suscités par le sommet. Là encore, les citoyens et les collectivités locales sont les mieux placés pour tenir le cap. Eux restent, alors que la COP passe...

SOMMAIRE

2 ÉDITO

3-12 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LES RÉGIONS À LA MANŒUVRE 13 TRIBUNE

13 TRIBUNE
14-16 ACTUALITÉS
17 COLLECTIVITÉS
18 VIE DU RÉSEAU
20 AGENDA +
CHIFFRES CLÉS



CLER Infos édité par le CLER mundo-m -47, avenue Pasteur 93100 Montreuil info@cler.org www.cler.org

Directeur de la publication: Raphaël Claustre

Rédactrice en chef: Jane Mery Ont participé à ce numéro:

Marie Atinault, Esther Bailleul, Anabel Brujes, Raphaël Claustre, Mathieu Deleuze, Florian Guillotte, Charlotte Izard, Jennifer Lavallé, Benoit Leclair, Florence Martin, Marie Moisan, Emmanuelle Porcher, Yannick Régnier, Patrick Saultier, Joël Vormus

Création & réalisation graphique:

Audrey Elbaz

Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

Photo de couverture:

© Lightspring - Shutterstock.com N° ISSN: 1291-3065.

Publié avec le soutien de l'ADEME et du MEDDE. Le contenu de CLER Infos ne représente pas nécessairement l'opinion de l'ADEME et/ou du MEDDE











Transition énergétique : les Régions à la manœuvre

Les 6 et 13 décembre 2015, nous désignerons les nouveaux élus qui vont diriger durant six ans les treize Régions métropolitaines qui composent désormais une carte réformée du pays. Au même moment, au Bourget, les chefs d'Etat et de gouvernement du monde entier se réunissent sous l'égide des Nations-unies pour trouver des solutions à la crise climatique. Du global au local, les leviers d'actions sont nombreux afin de limiter le réchauffement de la planète et changer de modèle énergétique : les collectivités régionales ont la main sur certains d'entre eux. Quels sont les instruments de la transition énergétique territoriale ? Quelles mesures les Régions peuventelles dès maintenant implémentées ? Quels sont les bons exemples à suivre ?

4 Climat et transition : des grandes Régions aux missions renouvelées

Charlotte Izard, responsable Climat et territoires au Réseau Action Climat (RAC-fr)

5 Les Régions investissent-

elles dans des projets de transition énergétique? Question à l'Association des Régions de France (ARF)

6 Transition énergétique : les Régions qui bougent

Jane Mery, Yannick Régnier, Esther Bailleul du CLER

Anabel Brujes d'Energie Posit'IF Mathieu Deleuze de Néopolis

10 Régions, rentrez dans l'action!

Liste de mesures proposées par le Réseau Action Climat et France Nature Environnement

12 Enercoop en Rhône-Alpes: une nouvelle forme de coopération public-privé

Florence Martin, directrice du conseil d'Enercoop Rhône-Alpes et Benoit Leclair, vice président Energie et Climat de la Région Rhône-Alpes

Climat et transition : des grandes Régions aux missions renouvelées

Charlotte Izard, responsable Climat et territoires au Réseau Action Climat (RAC-FR)

En 2015, l'adoption de la loi de transition énergétique et du troisième volet de la réforme territoriale (loi NOTRe) ont conféré de nouvelles compétences aux Régions. Malgré leurs imperfections, ces deux lois offrent aux collectivités locales des outils efficaces pour agir en faveur du climat. Les assemblées régionales renouvelées en décembre sauront-elles s'en saisir ?

a boîte à outils des Régions en matière de transition énergétique s'est indéniablement enrichie. Parmi les nouvelles règlementations issues du croisement de la loi de transition énergétique et de la loi NOTRe, plusieurs dispositifs nouveaux ont fait leur apparition alors que d'autres ont été ré-affirmés. Voici quatre leviers d'actions

Les Régions planificatrices

Une fois renouvelés, les conseils régionaux auront trois ans pour adopter par délibération un nouveau schéma « englobant »: le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Il a pour vocation de rassembler les schémas existants sur les thèmes du climat et

de l'énergie (SRCAE), de la biodiversité (SRCE), de la mobilité et des déchets. Cet outil est pertinent car il permettra à chaque territoire de se doter d'une vision transversale de l'aménagement du territoire.

Mais sa réalisation nécessite une certaine vigilance. Les Régions devront à l'avenir penser en cohérence leurs politiques sectorielles et reprendre les éléments essentiels des précédents schémas auxquels le nouveau se substituera. A l'issue de cet exercice bien laborieux de mise en cohérence des « vieux » schémas, le SRADDET s'imposera aux documents d'urbanisme des territoires. Ce nouveau cadre représentera une opportunité d'aligner vers le haut les ambitions des nouvelles grandes Régions... à condition bien-sûr

qu'elles en fassent bon usage et ne le laissent pas dormir dans un tiroir.

Les Régions à la pointe de la rénovation énergétique

Avec l'adoption de la loi de transition énergétique, les Régions endossent le rôle de coordination des plateformes territoriales de la rénovation énergétique. Ce rôle d'animation pourrait s'avérer primordial, à condition que les collectivités lui donnent l'ampleur qu'il mérite! Elles doivent se fixer des objectifs chiffrés de rénovation, s'efforcer de mailler l'ensemble du territoire régional correctement, en s'appuyant sur les Espaces Info Energie, afin que le public puisse disposer d'une information pertinente de proximité, et enfin mettre en œuvre des dispositifs financiers adéquats. Le déploiement d'un tel dispositif amènera les Régions à s'emparer d'outils financiers innovants comme le tiersfinancement (à l'image de la Région Ile-de-France qui a déjà lancé la SEM Energie Posit'IF, voir page 8) dans le but de créer un véritable Service public

tants sur les trieffies du climat et grandes regions... à condition bien-sur but de creer un ventable s

RÉGIONS: DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE CLIMAT

Loi NOTRe

CHEF DE FILE EN TERME D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADDET)

SCHÉMA D'INTERMODALITÉ DES TRANSPORTS

SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT – AIR – ENERGIE (SRCAE)

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

PLAN RÉGIONAL DE GESTION ET DE RÉDUCTION DES DÉCHETS CHEF DE FILE EN TERME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)

> AUTRES COMPÉTENCES : EMPLOIS, FORMATIONS, AIDES AUX ENTREPRISES

Loi de transition énergétique

PLAN RÉGIONAL EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

COORDINATION
DES PLATEFORMES
TERRITORIALES DE
LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE

SCHÉMA RÉGIONAL BIOMASSE local de l'efficacité énergétique (comme en Picardie).

Les Régions pilotent la chaîne de transports

Gares routières, transports interurbains par autocar, transports scolaires, transports à la demande et dessertes insulaires... La loi NOTRe transfère aux Régions presque tous les modes de transport qui s'ajoutent aux TER qu'elle gérait déjà. Elles devront ainsi élaborer un schéma de « l'intermodalité » pour remettre à plat l'offre de transports publics. Mais attention aux angles morts des autocars et aux virages anti-climat... Avec la libéralisation du transport interurbain par autocar (issue de la « loi Macron »), les politiques climat des Régions sont mises au défi : oui, les autocars peuvent représenter une alternative à la voiture individuelle et permettre de désenclaver des territoires ruraux isolés, mais ils restent beaucoup plus polluants que le train dont la fréquentation est en hausse (l'usage des TER a augmenté de 55 % en 10 ans).

Les schémas de l'intermodalité devront donc articuler ces usages, l'offre d'autocar complémentant l'offre ferroviaire, notamment pour des petites dessertes rurales, mais sans la concurrencer. Enfin, pour planifier une vraie vision de l'intermodalité, ils devront également inclure les mobilités douces, comme le vélo, et le co-voiturage.

Les Régions pour une économie décarbonée

La loi NOTRe crée un nouveau schéma régional, celui du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII). Ce levier économique - aides aux entreprises, à l'innovation, à l'économie sociale et solidaire, à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes... - est déterminant. Mais selon l'usage qu'en fait chaque Région, il peut avoir un impact positif ou négatif sur le climat.

A chacune de définir des orientations ambitieuses en matière d'économie circulaire ou de soutien aux activités non carbonées qui préservent les terres agricoles et naturelles par exemple. Grâce au fléchage de ses aides, les Régions pourront aussi accompagner des entreprises de la transition énergétique. Associées aux politiques de l'emploi qu'elles coordonnent également (avec les départements jusqu'en 2017), les Régions ont ainsi un rôle majeur à jouer pour permettre aux éco-activités de prendre de l'ampleur et aux salariés de se former à ces nouveaux emplois verts.

QUESTION À L'ASSOCIATION DES RÉGIONS DE FRANCE

Les Régions investissent-elles dans des projets de transition énergétique ?

our connaître le niveau actuel d'investissement des Régions pour la transition énergétique, il faut piocher dans plusieurs lignes de dépenses. Les élus agissent dans ce sens en modernisant le réseau de TER, en rénovant le parc des lycées ou en construisant des bâtiments neufs selon des normes thermiques ambitieuses. Dans leurs dépenses d'aide économique, elles soutiennent également des entreprises de l'économie verte qui développent des renouvelables ou de l'efficacité énergétique. C'est donc difficile d'évaluer précisément l'effort financier réellement effectué dans ce domaine. Cependant, la transition écologique représente un axe fort des politiques régionales. La nouvelle programmation 2015-2020 des fonds européens gérés par les Régions prévoit 1,9 milliard d'euros dédiés à la transition écologique et au développement durable. Signe fort également, la transition écologique devient le deuxième poste de dépenses des nouveaux Contrats de

plan Etat-Régions établis pour cinq ans. 5,3 milliards ont été contractualisés pour la période 2015-2020. Cela représente un effort de 2,3 milliards d'investissement pour la Région et de 3 milliards pour l'Etat. En 2007, lors de la précédente période, la part Région était seulement de 1,3 milliard. Cette évolution considérable montre bien que les Régions assument pleinement leur rôle de chef de file en matière d'environnement dans les territoires.

Mais les élus risquent d'être contraints à des arbitrages en raison de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités:

- 11 milliards d'euros sur 2015-2017.

Les Régions sont les plus impactées pour deux raisons simples. Tout d'abord, l'échelon régional est le plus dépendant des dotations de l'Etat qui représentent 42 % de leurs ressources.

Mais surtout, et contrairement aux autres collectivités locales, elles ne peuvent pas compenser cette baisse par un dynamisme fiscal. Les Régions sont ainsi les seules à avoir vu leurs res-

sources baisser en 2014 de - 1,4 %. Elles ont par conséquent tenté de mieux maîtriser leurs dépenses de fonctionnement afin de maintenir au plus haut leurs capacités d'investissement (+ 3 % l'an dernier alors que les autres échelons ont réduit la voilure de 10 à 15 %). Mais les Régions n'ont que très peu de marges, leurs frais généraux représentant 6 % de leurs dépenses seulement, le reste étant reversé dans le circuit économique (formation des chômeurs, aides aux entreprises, financement des TER...)

En raison de cette baisse des dotations qui les pénalise plus, les Régions risquent de faire face à des choix complexes qui impacteront leurs interventions publiques. Ce serait dommageable car les Régions ont des dépenses utiles. Former les chômeurs, accueillir un nombre croissant de lycéens, privilégier le rail sur la route et favoriser la transition énergétique... Toutes ces actions permettent de préparer l'avenir. »

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LES RÉGIONS QUI BOUGENT

Plusieurs Régions françaises investissent depuis des années dans des projets de transition énergétique. Rénovation du parc immobilier, lutte contre la précarité énergétique, énergies renouvelables... Tour de France des bonnes pratiques.

Auteurs: Jane Mery, Yannick Régnier, Esther Bailleul du CLER, Anabel Brujes de POSIT'IF, Mathieu Deleuze de Néopolis

En Alsace, la solidarité territoriale au service de l'efficacité énergétique

out a commencé il y a 15 ans, grâce à l'action volontariste d'Adrien Zeller, alors président de la Région. « Il avait une vraie sensibilité environnementale et une vision assez claire des différents enjeux liés à la consommation d'énergie. » Acquérir son indépendance énergétique en utilisant les ressources locales, créer des emplois et développer l'activité économique : avec ces trois objectifs en vue, la collectivité bâtit une politique de soutien au bois énergie et au solaire. Elle embauche pour cela plusieurs salariés afin d'accompagner les porteurs de projets. « C'est la première phase d'un dispositif alors embryonnaire... mais très volontariste! A l'époque, pas grand monde s'était encore saisi de ce sujet dans les territoires français », se souvient Bruno Flochon, chef du service Energie - Bâtiment durable.

Premières réalisations BBC de France

Dans les années 2000 : cap sur les économies d'énergie. L'action de la Région Alsace, conjointe à celle de l'Etat par le biais de l'Ademe et co-financée par des fonds européens, se développe sous la bannière *Energivie.info* et investit le thème des rénovations basse-consommation en précurseur. La rénovation du quartier Franklin à Mulhouse est par exemple la première opération de rénovation à basse consommation de France. « *Elle a été imaginée en 2004 et lancée en 2005 à un moment où personne en France ne parlait de rénover*

les bâtiments à des niveaux de consommation deux fois inférieurs à ceux exigés par la réglementation thermique des bâtiments neufs », précise l'Agence locale de la maîtrise de l'énergie Mulhouse Sud-Alsace.

Cette expérimentation réussie lance la dynamique mais les efforts doivent encore se multiplier pour tenter de renouveler ce type d'opérations. Montée en compétences des professionnels, prise de conscience des particuliers, disponibilité des matériels... En fait, tout ne fait que commencer. « Ce travail s'est poursuivi malgré l'arrêt des financements européens, dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2008-2013, poursuit Bruno Flochon. Le partenariat très intégré chez nous entre la Région Alsace et l'Ademe est une vraie force. Il nous permet d'aller beaucoup plus vite grâce à une habitude de travailler en commun très ancienne. »

Guichet unique de la rénovation

Initié en 2013, puis dans le cadre du Programme Energie intelligente pour l'Europe qui apporte un soutien financier, un véritable « service intégré de la rénovation énergétique » prend forme actuellement. Grâce aux treize Espaces Info-Energie qui en sont la porte d'entrée répartis sur tout le territoire, le dispositif oriente les maîtres d'ouvrage dans leur projet, du premier contact au financement, en passant par la mise en relation avec des professionnels. « Nous agissons à deux niveaux : le pays pour

l'accueil et la mobilisation des acteurs locaux et la Région avec l'Ademe pour l'étude technique, l'élaboration des plans de financement et la mobilisation des fonds d'investissements. »

« Les animateurs sont clairement identifiés localement, confirme Gilles Lara, directeur de l'association Alter Alsace Energies qui gère deux Espaces Info-Energie de la région. Ils sont le contact privilégié des collectivités et des particuliers qui cherchent des aides financières pour être accompagnés tout au long de leur projet. C'est un maillage territorial de ce type qu'il faudrait effectivement mettre en place a minima dans toutes les Régions. »

Formation des professionnels

Pour être en conformité avec les objectifs du Schéma régional Climat Air Energie adopté en 2012, Energivie.info souhaite encourager des rénovations basseconsommation à un rythme annuel de 1000 chantiers sur les trois premières années, avant d'atteindre 3000 rénovations par an à moyen terme. Mais le dispositif fait face à plusieurs obstacles qu'il lui faut surmonter, comme la frilosité des particuliers. Même en Alsace où la population, inspirée par ses voisins suisses ou allemands, semble plus sensible à l'environnement et au développement durable, des années d'arnaques, de contre-références et de prix délirants ont ralenti les plus téméraires. Pour redonner la confiance aux particuliers, il faut aussi inciter les entreprises à



se former aux techniques spécifiques de la rénovation globale BBC (étanchéité à l'air, humidité dans les parois ou ventilation), et surtout apprendre à travailler en transversalité et se coordonner.

Les plateformes locales alsaciennes tentent ainsi de favoriser les groupements d'artisans et adoptent le dispositif de formation DORéMI (Dispositif opérationnel de rénovation énergétique de la maison individuelle) mis au point dans la Drôme par l'Institut négaWatt et Enertech (voir CLER-Infos 97 et 102).

« La balle est maintenant dans le camp des professionnels. La Région a tout mis en place pour former les artisans aux techniques du BBC, estime Gilles Lara, c'est à eux de modifier leurs pratiques. »

Tiers-financement

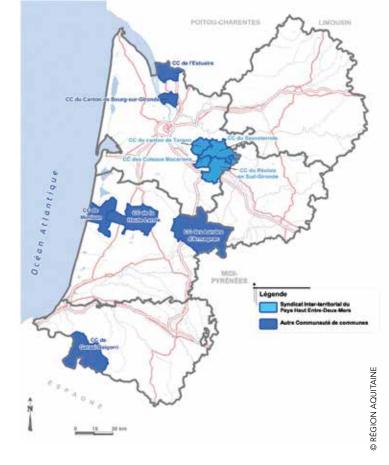
En 2015, la question du tiers-financement des travaux, sous la forme d'une société d'économie mixte, est à l'étude pour permettre aux particuliers de se lancer dans un chantier de rénovation malgré les difficultés budgétaires. Pour construire « ce dernier étage de la fusée », l'expérience d'autres Régions est primordiale car la structure doit être robuste et nécessite quelques millions d'euros d'investissement. « Nous nous inspirons de la Picardie qui est plus expérimentée et bien avancée dans le développement de son service public de l'efficacité énergétique par exemple, conclut Bruno Flochon, mais dans toutes les Régions, les contraintes sont différentes et les modalités choisies divergent... »

L'Aquitaine s'appuie sur des territoires ruraux pour construire sa politique énergétique

L'Aquitaine est la première Région à s'être lancée dans un programme d'accompagnement des Territoires à énergie positive (Tepos). Fin 2011, elle adopte le « *Défi Aquitaine Climat* » qui propose 300 mesures pour réduire son empreinte carbone. Parmi elles, le programme « *Aquitaine Energie Positive* », construit pas à pas avec des intercommunalités rurales volontaires et l'expertise du CLER, Réseau pour la transition énergétique. En septembre 2012, sept territoires (dix communautés de communes) sont retenus par la Région Aquitaine suite à un appel à manifestation d'intérêt. Parmi des projets aux degrés de maturité et

d'avancement variables, la Région choisit les lauréats en fonction de leur mobilisation politique commune. Le ciment du futur réseau régional Tepos.

Du fait de leurs faibles moyens humains et financiers, ces sept territoires pionniers sont soutenus financièrement pour une durée longue, de cinq à dix ans. Les modalités d'accompagnement s'articulent alors en deux temps : le financement d'une étude de planification énergétique (56 000 euros par territoire) de 2012 à 2014 puis une aide en matière d'ingénierie de projets et d'ingénierie interne (financement d'un poste à temps plein pendant trois ans) de 2014 à 2017. Les territoires lauréats sont enfin mis en relation et encouragés à coopérer avec les entreprises régionales. Exemple emblématique : la SEM Tepos de Haute-Lande est créée le 31 mars 2015 à l'initiative de Patrick Sabin, maire d'Escource. Elle matérialise la volonté de ce territoire de créer une synergie entre les différents acteurs locaux, dont deux entreprises innovantes régionales, la start-up porteuse d'un brevet de panneaux solaires hybrides photovoltaïque/thermique BASE et le développeur éolien Valorem.



En lle-de-France, Energies Posit'IF rénove l'habitat collectif

'énergie est un enjeu majeur pour la Région Ile-de-France : 98 % de l'énergie consommée est d'origine non renouvelable et produite en dehors de son territoire. Pour répondre à cette problématique, elle a créé avec treize autres collectivités territoriales (Ville de Paris, Conseil départemental du Val-de-Marne...) et deux institutions financières (Caisse des Dépôts et Consignations et Caisse d'Epargne Ile-de-France), un dispositif innovant : la société d'Économie mixte (SEM) Energies Posit'IF. Depuis son lancement en 2013, cet opérateur publicprivé a pour objectif de diminuer la vulnérabilité énergétique des francilien(ne)s en développant une offre de rénovation énergétique de l'habitat collectif, en

soutenant le développement de projets d'énergies renouvelables.

Energies Posit'IF propose ainsi une offre de services intégrés permettant d'accompagner les copropriétés et les organismes de logement social tout au long de leurs projets : audit architectural, énergétique et financier, conception du projet via une mission de maîtrise d'œuvre (définition technique et montage financier), coordination des prestataires pendant les travaux et, en option, garantie de performance énergétique. Vingt contrats ont déjà été signés, correspondant à un total de 40 millions d'euros d'investissement. Ils permettront la rénovation de 3300 logements.

L'activité de la SEM mobilise un modèle

économique innovant, le « tiers financement », qui consiste à avancer tout ou partie de l'investissement nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation énergétique : le bénéficiaire rembourse le coût des travaux par un versement régulier dont le montant tient compte des économies d'énergie générées par les travaux. Concernant le développement des énergies renouvelables, elle participe à l'atteinte de l'objectif posé par le Schéma régional Climat Air Energie (passer de 5 à 11 % d'énergie produite à partir d'énergies renouvelables d'ici 2020) en investissant sous forme de participations au capital de sociétés de projets d'énergies renouvelables (électricité verte et biogaz).

Des éco-compagnons pour les ménages précaires

En 2012, la Région Ile-de-France a entrepris de lutter efficacement contre le phénomène grandissant de précarité énergétique. Elle a ainsi encouragé l'embauche d'éco-compagnons par des structures de terrain grâce à des emplois-tremplins. Leurs missions : aider les ménages en situation de précarité énergétique à mieux se chauffer, moins polluer, mieux consommer et faire des économies, en allant à leur rencontre, directement à leur domicile. Elle a souhaité également abon-

der les budgets des communes s'engageant dans un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), afin de financer les postes d'animateurs et de visiteurs à domicile du dispositif, et soutient financièrement les Conseils départementaux qui mettent en place un fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie (FSATME) pour un montant de 50 000 euros par an et par département.

En Rhône-Alpes, la politique de retour à l'emploi donne un coup de pouce aux éco-bâtisseurs

e Centre de formation au développement durable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme (Néopolis) a créé une formation au métier de technicien Bâtiment basse consommation (BBC). Avant de prendre son essor et d'être désormais inscrite au programme de plusieurs centres de formation professionnelle au niveau national, elle a été soutenue à l'échelle de la Région en Rhône-Alpes grâce à plusieurs dispositifs. Elle a notamment été retenue pour la troisième fois dans le cadre de l'appel d'offre « Parcours de qualification et de certification professionnelle ». Cette programmation financée par le Fonds social européen, la Région Rhône-Alpes, le Pôle Emploi et AGEFIPH (pour les personnes handicapées) propose, à un nombre de candidats en constante augmentation, d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles pour trouver un travail ou se remettre à niveau.

Un autre dispositif régional, le Contrat d'aide et de retour à l'Emploi durable (CARED) a également permis à l'Asder (Association savoyarde de développement des énergies renouvelables), centre de formation situé à Chambéry, de proposer cette même formation sur



son territoire début 2016. Pour cela, l'association a su mobiliser les entreprises locales qui ont besoin de ces nouvelles compétences et s'engagent sur des promesses d'embauche à l'issue de la formation. Mais il reste beaucoup à faire: la Région doit se coordonner sur ces nouveaux métiers de la transition énergétique auprès des prescripteurs - Pôle Emploi, missions locales, entreprises et fédérations d'entreprises - afin de faire évoluer les métiers du bâtiment sans les cloisonner dans des codes ROME trop étroits. Cela permettrait aux entreprises de ce secteur d'intégrer une vision transversale du bâtiment et de s'engager dans la performance énergétique sur le terrain.

Midi-Pyrénées mise sur le renouveau du rail pour désenclaver son territoire

Il y a une dizaine d'années, la vétusté des lignes TER de Midi-Pyrénées nécessitait de limiter la vitesse à 30 kilomètres par heure sur certains tronçons. Une grande partie des voies était vouée à fermer dès 2020. Pour réhabiliter et développer son réseau, la Région a lancé en 2007 le Plan Rail Midi-Pyrénées, un programme sexennal d'ampleur inédite mené en étroite collaboration avec Réseau Ferré de France, dont les derniers travaux sont en train de s'achever. Conséquences de cet investissement multipartite de

820 millions d'euros (dont 400 millions de la Région): 500 kilomètres de voies ont été rénovés, le nombre de trains circulant chaque jour a doublé et près de 1600 arrêts quotidiens ont été créés. Pour accompagner le développement du réseau et favoriser l'intermodalité, la Région a aussi accompagné financièrement l'agrandissement de parkings à proximité des gares et la création de parkings à vélo. Grâce à cette politique qui dépasse les compétences obligatoires de la Région, le nombre de voyages en



TER est finalement passé de 6 millions en 2002 à près de 12 millions en 2014.

Régions, rentrez dans l'action!

Par le Réseau Action Climat et France Nature Environnement

A l'heure de la COP21 à Paris, les deux grands réseaux d'associations de protection de l'environnement appellent les Régions à enclencher leur transition énergétique et écologique. Elles interpellent les candidats avec une liste de mesures à intégrer à leurs programmes politiques. A découvrir en intégralité sur le site rac-f.org*



La Région finance et développe les solutions alternatives à la voiture et à l'avion comme le train et le vélo. Sa mission : renforcer l'attractivité du train pour en augmenter son utilisation. Comment ?

- en participant au financement du renouvellement des voies et de travaux d'investissement dans les gares afin d'offrir un meilleur service aux voyageurs
- en mettant en place des schémas de desserte mieux adaptés aux besoins des voyageurs avec des dessertes plus fréquentes
- en privilégiant et en mettant en place des tarifications attractives pour améliorer la mobilité de certaines catégories d'usagers (étudiants, chômeurs...)
- en développant la complémentarité et la coordination entre les différents modes de transports

Une Région peut également mettre en place une éco-redevance sur les poids lourds, en priorité pour les régions frontalières, permettant à terme l'application du principe utilisateurpayeur et pollueur-payeur au niveau national. Elle peut aussi agir en supprimant les aides publiques aux aéroports locaux et régionaux et aux compagnies aériennes pour mettre fin à un gaspillage financier néfaste pour le climat. Enfin, elle doit faciliter l'utilisation du vélo en investissant directement dans la mise en œuvre d'un schéma régional cyclable ambitieux.





Energies '

La Région doit encourager le développement de projets de parcs éoliens, d'installation de panneaux solaires, d'unités de méthanisation ou de chaufferies biomasse de petites dimensions adaptées à la ressource présente localement. Sa mission : mettre le cap sur un objectif 100 % énergies renouvelables et se déclarer « sans gaz ni huile schiste », et favoriser les projets citoyens via des appels à projets ou la création de fonds de financement. Comment ?

- en soutenant la démarche des Territoires à énergie positive
- en incitant les collectivités locales à prendre des parts dans les projets de production d'énergie renouvelable sur leur territoire
- en équipant tous les bâtiments publics d'un dispositif d'énergies renouvelables
- en soutenant financièrement le développement de panneaux solaires thermiques pour les particuliers
- en approvisionnant la Région ellemême chez un fournisseur d'électricité renouvelable



La Région doit soutenir les acteurs locaux de la transition énergétique comme les Espaces Info Energie, les Agences locales de l'énergie et du climat et appuyer les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique. Sa mission : coordonner la rénovation énergétique locale. Comment ?

- en soutenant les intercommunalités dans la mise en place de plateformes de la rénovation énergétique et en s'assurant d'un bon maillage territorial de cette offre
- en encourageant la rénovation énergétique auprès des bailleurs sociaux
- en mettant en place les nouveaux instruments financiers de la transition énergétique, par exemple en créant des sociétés de tiers financement
- en luttant contre la précarité grâce à un programme d'identification des ménages en difficulté et de rénovation des passoires énergétiques

Les Régions doivent être exemplaires et réhabiliter leur propre parc immobilier avec un objectif 100 % Bâtiments Basse Consommation (BBC). Enfin, elles peuvent financer un programme de formation initiale et continue des professionnels de la rénovation thermique des bâtiments.



Emploi

La Région doit anticiper les opportunités et les besoins en matière d'emplois et de formations. Sa mission : élaborer un scénario régional de transition écologique du tissu industriel et économique. Elle doit également développer l'éducation à l'environnement pour accompagner la transition énergétique régionale. Comment ?

- en conditionnant les aides régionales à la création d'emplois pour la transition énergétique
- en construisant une véritable politique régionale concertée d'éducation à l'environnement et au développement durable avec l'ensemble des parties prenantes du territoire



La Région doit développer l'économie circulaire et les emplois locaux qui y sont associés. Sa mission : donner de l'ambition au plan régional de prévention et de gestion des déchets. Comment ?

- en créant un observatoire des ressources et des déchets
- en intégrant la question des déchets dans le secteur du BTP (écoconception, réemploi et recyclage de parties des bâtiments)
- en faisant la promotion et en soutenant financièrement les projets permettant la prévention des déchets (compostage de proximité, vente en vrac, réemploi et démarches d'économie circulaire)
- en mutualisant ces installations dans le respect du principe de proximité
- en limitant les capacités de stockage et d'incinération à l'échelle régionale en agissant sur la réduction obligatoire du volume de déchets à traiter (prévention des déchets)

Luttons contre les gaspillages ! Un Conseil régional exemplaire se doit aussi de mettre en place un plan de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective et s'équiper avec du mobilier et de l'informatique issus de réemploi.



La Région doit promouvoir une agriculture faiblement émettrice de gaz à effet de serre. Comment ?

- en promouvant, dans les cantines des lycées, des menus peu émetteurs en gaz à effet de serre avec des produits locaux d'origine biologique, et en diminuant la part de viande proposée
- en réservant 50 % des aides européennes du Fonds européen agricole pour le développement rural et les mesures favorables à l'environnement et la biodiversité
- en aidant les pratiques agro-écologiques grâce à un financement suffisant
- en soutenant un élevage « lié au sol » le plus autonome possible pour l'alimentation du cheptel, qui permet d'épandre les effluents d'élevage sur une surface suffisante, sans polluer les cours d'eau, et de ne pas avoir à importer des aliments comme du soja OGM.
- en contribuant à la structuration de filières valorisant les produits locaux et de saison





La Région doit préserver la biodiversité pour lutter contre le changement climatique. Sa mission : mettre en œuvre la Trame verte et bleue grâce au schéma régional de cohérence écologique (SRCE), aux schémas de cohérence territoriale et aux plans locaux d'urbanisme, en combinant les différentes sources de financements notamment européens. Elle peut également agir :

- en mettant en lien les acteurs locaux qui agissent pour la préservation, la gestion et la restauration des ces espaces protégés grâce à au financement d'un poste d'animateur
- en préservant les zones humides, en refusant de financer les projets qui les détruisent, lorsqu'elle est financeur ou maître d'ouvrage financier des Atlas de la biodiversité communale.
- en participant à la stratégie de création d'aires protégées en créant des réserves naturelles régionales.



La Région doit protéger, valoriser et exploiter de façon durable les forêts afin qu'elles jouent pleinement leur rôle dans l'atténuation du changement climatique. Sa mission : améliorer la cohérence entre les politiques forestières, en matière d'eau et de biodiversité. Comment ?

- en mettant en cohérence le Plan régional Forêt Bois (PRFB), le schéma régional de cohérence écologique et les schémas départementaux d'aménagement et de gestion des eaux.
- en favorisant l'utilisation des bois locaux dans la construction et la restauration de bâtiments publics et collectifs (en particulier dans la structure

Enercoop en Rhône-Alpes : une nouvelle forme de coopération public-privé

Florence Martin, directrice du conseil d'Enercoop-Rhône-Alpes Benoit Leclair, vice-président Energie et Climat de la Région Rhône-Alpes

En participant au capital des coopératives régionales du réseau Enercoop, les Régions s'engagent dans une transition énergétique au service des citoyens et du développement local. La Région Rhône-Alpes a même été plus loin en intégrant le conseil d'administration, pour devenir co-entrepreneur du projet.

ès sa création en 2010, Enercoop Rhône-Alpes a souhaité se rapprocher de la Région Rhône-Alpes en imaginant plusieurs pistes de coopération entre la coopérative et la collectivité locale : le soutien à la création de la coopérative et aux projets d'énergies renouvelables qu'elle porte sur le territoire, la fourniture d'électricité 100% renouvelable sur des bâtiments de la collectivité et enfin, l'entrée de la Région Rhône-Alpes au capital de la coopérative. Cette dernière disposition a été adoptée à l'automne 2011, après un travail d'appropriation par les élus de ce statut encore récent de société coopérative

d'intérêt collectif (SCIC), qui permet à une collectivité locale de trouver sa place dans la gouvernance d'une entreprise de droit privé. La Région Rhône-Alpes a décidé d'aller plus loin en candidatant à un poste d'administrateur, obligeant la collectivité et son représentant, Benoit Leclair, à adopter une posture différente de celle plus courante de « financeur public » pour devenir co-entrepreneur du projet Enercoop Rhône-Alpes.

Ce projet vise, à travers la fourniture d'électricité et le développement de projets d'énergies renouvelables, à donner les moyens à des citoyens de se réapproprier les questions d'énergie sur leur territoire de vie. Ce sont sur ces sujets de participation citoyenne et sur la capacité de la coopérative à porter un projet entrepreneurial de transformation des modes de production et de consommation de l'énergie que la Région Rhône-Alpes a décidé de s'engager en s'impliquant dans les projets et en apportant à Enercoop Rhône-Alpes sa vision du développement territorial et des énergies renouvelables.

C'est une nouvelle forme de coopération public-privé qui porte ses fruits : Enercoop Rhône-Alpes a été associée à la création de OSER, fonds d'investissement régional pour les énergies renouvelables, initié par la Région Rhône-Alpes. D'autres sujets de coopération ne manqueront pas d'émerger dans les prochains mois avec la réforme territoriale et la fin des tarifs régulés de vente de l'électricité pour les collectivités locales.

L'Ile de Sein attend toujours son droit à la transition

Par Patrick Saultier, directeur général d'Ile de Sein Energies

Malgré l'adoption de la Loi sur la transition énergétique et la croissance verte en 2015, les habitants de Sein n'ont toujours pas leur mot à dire en matière d'énergie et les abonnés continentaux continuent à financer à prix d'or un système 100 % énergie fossile. EDF, sentant le vent du boulet, annonce un projet pour atteindre un objectif 100 % énergie renouvelable. Mais que vaut cette annonce après trente ans d'inertie ?



a France accueille la COP21 et s'apprête à demander aux pays du monde entier de s'engager pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Ne doit-elle pas montrer l'exemple ? La Ministre de l'environnement a exprimé à plusieurs reprises ses encouragements à la transition citoyenne de Sein. Elle a même vanté le magnifique projet porté par ses habitants...

Pourtant, les habitants, eux, ne voient rien venir. Avec l'appui du CLER, Réseau pour la transition énergétique, et d'autres associations nationales, lle de Sein Energies a donc demandé un rendez-vous à Ségolène Royal afin de débloquer la situation. Notre demande est restée jusqu'à ce jour sans réponse. Il est pourtant indispensable de passer des discours aux actes, pour engager la transition énergétique et libérer notre énergie citoyenne!

CHRONOLOGIE DE L'INACTION

• en 1984, la presse annonce la construction d'une éolienne sur l'Ile de Sein. Sur cette petite île bretonne non raccordée par câble électrique au continent, l'intégralité de l'énergie (y compris l'électricité) provient du fioul, à des coûts très élevés. Mais rien ne se passe.

- 15 ans plus tard, une étude démontre que l'on peut produire 50 % de l'électricité consommée sur l'île avec une éolienne à un coût inférieur au fioul. Toujours aucune réaction.
- en 2003, nouvelle étude, nouvelle confirmation : 75 % des besoins électriques pourraient être couverts par les renouvelables. Les élus commencent à s'impatienter, mais EDF se limite à distribuer des ampoules basse consommation... Malgré la baisse de population, la consommation de fioul ne diminue pas. Et toujours pas la moindre production renouvelable à l'horizon.
- en 2008, des élus fraîchement désignés commencent à prendre conscience des conséquences du changement climatique, particulièrement visibles dans cette île qui culmine à deux mètres du niveau de la mer. Ils expliquent à EDF qu'ils souhaiteraient installer des panneaux solaires photovoltaïques avec la participation des habitants: l'opérateur refuse de raccorder au réseau électrique une telle installation.

 en 2013, après 30 ans d'attente, des
- en 2013, après 30 ans d'attente, des habitants décident finalement de prendre les choses en main et créent leur propre société : lle de Sein Energies (IDSE), avec l'objectif de s'affranchir du fioul et d'utiliser à meilleur escient l'argent de

la solidarité nationale (la contribution au service public de l'électricité ou CSPE) et développer leur île en passant au 100% renouvelables, conformément d'ailleurs aux objectifs du code de l'énergie (réduction des émissions de gaz à effet de serre). Mais la loi impose hélas l'entreprise EDF comme gestionnaire du réseau électrique, et l'opérateur bloque toujours aujourd'hui toute évolution.

• en 2014, avec le débat national sur la future loi de transition énergétique, les habitants de l'Ile de Sein commencent à y croire. Le discours est encourageant : « Démocratie participative», « gouvernance locale », « expérimentation, innovation, créativité », « investissement citoyen », « redonner du pouvoir aux territoires et aux acteurs locaux », « territoires à énergies positives », « baisse des émissions de gaz à effet de serre »

Un amendement est déposé pour permettre aux petites îles non raccordées d'avoir recours à un autre opérateur qu'EDF pour assurer le service public de l'électricité et, à la surprise générale, il est adopté en première lecture au Sénat.

• Pourtant, dans la nuit précédant la deuxième lecture à l'Assemblée, les gardiens du temple se réveillent : François Brottes, alors député et président de la commission parlementaire qui examine le projet de loi, dépose un amendement supprimant cette évolution car cela « pourrait avoir des conséquences graves pour l'ensemble des Français ».

300 abonnés pourraient ainsi détruire le système tout entier? L'exposé des motifs est simple : il faut maintenir coûte que coûte le monopole d'EDF qui « garantit la bonne application du principe de péréquation tarifaire avec un acteur unique ». Monsieur Brottes est pourtant à l'époque député dans la région de Grenoble, et ne peut ignorer que plusieurs communes dont Grenoble échappent au monopole d'EDF sur la gestion du réseau tout en participant pleinement à la péréquation. Il est vrai qu'il est depuis ce débat devenu président de Réseau de transport d'électricité (RTE), filiale d'EDF...

EUROPE

Economies d'énergie : pourquoi il faut réglementer

La réglementation est la meilleure alliée de l'innovation industrielle et du climat. Les directives européennes éco-conception et étiquette énergie sont pourtant méconnues. En définissant la performance énergétique et environnementale d'un certain nombre de produits, elles génèrent des économies d'énergie colossales et incitent les industriels à innover.

« Les bureaucrates européens n'ont vraiment rien d'autre à faire que de réglementer les aspirateurs ! Ils feraient mieux de nous sortir de la crise dans laquelle nous sommes... » peut-on entendre. Ces critiques sont infondées. Depuis plusieurs années, la directive éco-conception interdit aux produits peu respectueux de l'environnement l'accès au marché européen ; et la directive étiquette énergie informe et incite les consommateurs à sélectionner les produits les plus performants.

Parlons d'aspirateurs justement. Depuis un an, les exigences d'éco-conception et d'étiquetage énergétique sont entrées en vigueur pour ces produits. Le bilan est sans appel : les produits les plus énergivores ont disparu massivement. Près de 40 % des modèles disponibles sont dorénavant classés A. Les produits ont certes augmenté en moyenne de cinq euros à la vente... mais cette hausse est remboursée via les économies d'énergie générées en un ou deux ans. Enfin, grâce aux innovations imposées par ces réglementations, des produits plus silencieux (moins de 60 dB soit l'équivalent de celui d'un lave-linge) apparaissent et améliorent le confort des consommateurs.

136 millions de tonnes de CO₂

Le 26 septembre 2015, les réglementations écoconception et étiquette énergie pour les chaudières, les pompes à chaleur et les chauffe-eaux sont entrées en vigueur dans tous les Etats-membres.



Cette information a été peu relayée et pourtant l'utilisation globale de ces produits représentent environ un quart du total des émissions européennes de CO₃. Après cinq ans de discussions et de désaccords (certains lobbies industriels ayant essayé de retarder voire de compromettre ce vote), l'entrée en vigueur de ces règlements européens adoptés en 2013 va permettre d'économiser 56 millions de tonnes équivalents pétrole (tep) par an d'ici 2020. Cela représente pas moins de 136 millions de tonnes de CO₂ par an en moins dans l'atmosphère, l'équivalent de la consommation annuelle de 11 millions de citoyens européens.

L'exemple des télés Samsung

Ces nouvelles exigences de performance thermique pour des produits de chauffage courants ne concerneront malheureusement pas le chauffage électrique alors même qu'il est plus coûteux et vient directement concurrencer des chaudières et des pompes à chaleur désormais plus économes. Reste donc à la France d'imposer des étiquettes énergie aussi ambitieuses à ces radiateurs électriques.

Mais il ne suffit pas de fixer les règles à tous les produits disponibles sur le marché. L'Etat doit ensuite assurer le contrôle du respect de ces nouvelles normes. L'exemple de Samsung, suspecté de triche aux tests énergétiques de ses téléviseurs, montre que les tentatives de contourner les lois existent bel et bien et que la surveillance des marchés doit être renforcée. La France, très à la traîne, doit se doter d'une autorité digne de ce nom.

A+, A++ ou A+++ : ces étiquettes incomprises devraient disparaître

Signe européen le plus connu après l'euro, l'étiquette énergie est un puissant outil de promotion de l'efficacité énergétique. Malheureusement, beaucoup de produits qui y sont soumis se situent pour l'essentiel dans les classes A+, A++ et A+++... ce qui réduit presque à néant tout son intérêt pédagogique. Il est donc urgent d'entamer une réforme profonde du système. C'est l'intention



de la Commission européenne qui a fait circuler une proposition de révision durant l'été 2015. Le Conseil de l'Europe s'en est rapidement saisi, ce qui a permis aux Etats-membres d'en débattre et d'aboutir à un compromis fin novembre.

Même si le chemin reste encore long avant l'adoption définitive d'un texte, deux améliorations majeures semblent se dessiner. D'une part, un rééchelonnement avec le retour au principe de l'étiquette A à G et la disparition des classes A+, A++ ou A+++ incomprises du consommateur. D'autre part, la création d'une base de données en ligne qui permettra d'avoir enfin la vue d'ensemble du marché qui manque cruellement aujourd'hui. Elle facilitera la surveillance du marché et fournira les données plus fiables indispensables à la réalisation des études préparatoires et d'impacts. Elle pourra aussi servir d'outil d'information pour les consommateurs.

De nombreux autres points restent néanmoins à améliorer comme la procédure de réechelonnement (dont la durée ne doit pas dépasser trois ans) ou bien la surveillance du marché. La balle est dorénavant dans le camp du Parlement qui doit définir sa position. S'en suivra ensuite un trilogue, le CLER espérant une co-décision avant la fin de la présidence néerlandaise (fin juin 2016).

FRANCE

Haro sur le crédit d'impôt transition énergétique

L'association de défense des consommateurs UFC-Que Choisir a présenté le 28 octobre 2015 une étude dédiée au crédit d'impôt transition énergétique (CITE). Elle démontre, comme le CLER et la Coalition France pour l'efficacité énergétique le dénoncent depuis longtemps, que le format actuel du crédit d'impôt transition énergétique est inefficace pour initier des travaux de rénovations performants et demande une refonte de ce dispositif incitatif. Selon

UFC-Que choisir, ce dispositif, ciblant uniquement les équipements, n'a pas d'impact sur la performance énergétique globale des logements.

« Seulement un tiers des dépenses des ménages se sont concentrées sur l'isolation, alors que cette dernière peut représenter jusqu'à 75% des pertes thermiques d'un logement ». Pire, même pour les équipements, le crédit d'impôt n'inciterait pas à aller vers le plus efficace. En 2014, malgré l'existence du crédit d'impôt, moins d'une fenêtre installée sur deux (45 %) avait une performance thermique satisfaisante et seulement 8 % des consommateurs allaient au-delà des performances minimales pour obtenir le CITE. On constate ainsi un « effet plancher », qui incite les consommateurs à se contenter des produits tout justes éligibles.

Plus d'infos sur www.quechoisir.org

Programmation pluriannuelle de l'énergie : beaucoup de vent, peu de mesures

Les premières orientations de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ont été communiquées par Ségolène Royal courant novembre et ont été présentées au comité de suivi de la PPE le 19 novembre 2015. Faute d'une vision globale sur l'évolution de la consommation d'énergie et de la part de chaque source d'énergie, cette annonce ressemble davantage à un exercice de pure communication autour du développe-

ment des énergies renouvelables qu'à un vrai travail de programmation.

Les premières orientations annoncées par la ministre ne donnent aucune indication sur le scénario de consommation retenu, en particulier pour l'électricité. Seule la production d'énergies renouvelables est précisée. Sans orientation sur l'évolution de la consommation et sur les autres sources de production d'énergie, les objectifs d'énergies renouve-

lables ont toutes les chances de rester des vœux pieux. Par ailleurs, les objectifs fixés pour les différentes filières renouvelables ne nous mettent pas sur la trajectoire pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique, que ce soit pour le développement des énergies renouvelables ou encore pour la baisse de la part des énergies fossiles et nucléaires.

Stratégie bas carbone : une feuille de route à concrétiser

La Stratégie nationale bas carbone a été adoptée en conseil des ministres le 18 novembre 2015. Cette feuille de route doit permettre à la France de se mettre sur la trajectoire nécessaire pour atteindre ses objectifs, notamment en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Cette stratégie répondra à cet objectif si un suivi efficace est mis en œuvre et si les émissions liées à nos consommations (en intégrant les importations et les exportations) sont également prises en compte.

Plus d'infos sur www.cler.org

CC COEUR DE PUISAYE

Réseau Rappel : bientôt dix ans de lutte contre la précarité énergétique

Le Réseau des acteurs contre la pauvreté et la précarité énergétique dans le logement (Rappel) s'est réuni à Paris le 20 octobre 2015. L'occasion pour plus de cent professionnels issus de 36 départements de s'informer, d'échanger leurs expériences et de débattre de l'actualité de la précarité énergétique. Ce phénomène croissant touche cinq millions de ménages français, soit un sur cinq.

réé il y a neuf ans, le réseau Rappel poursuit son combat contre la précarité énergétique. Un front qui ne cesse malheureusement de s'étendre... Adoptée en 2015, la loi pour la transition énergétique et la croissance verte présente néanmoins des avancées. Elle prévoit 500 000 rénovations par an dont la moitié à destination des ménages modestes. Parmi les mesures débattues par les acteurs du réseau, la création d'une nouvelle obligation de certificat d'économie d'énergie (CEE) « précarité énergétique » en 2016 pour les fournisseurs d'énergie et de carburant. Elle représentera 150 TWh supplémentaires spécifiquement dédiés à des opérations à destination des publics modestes en précarité énergétique (contre 250 évoqués initialement). En fonction du taux de conversion de ces CEE, toujours en cours d'arbitrage, des montants pouvant atteindre (dans le meilleur des cas) plusieurs milliards d'euros investis auprès de ces publics ont été évoqués.

Autre avancée attendue de longue date : l'intégration prochaine (en attente d'un décret d'application) de la performance énergétique dans les critères de décence des logements, essentielle pour pouvoir commencer à travailler efficacement auprès des locataires. Sur ce point, la saisie du sujet par les collectivités locales a été pointée comme primordiale si l'on veut que ce décret ne nourrisse pas de faux espoirs. Les intervenants ont par ailleurs échangé sur l'imbrication de ce décret avec une disposition de la loi ALUR votée également en 2015, et qui permet de consigner pendant 18 mois les aides au logement versées par la Caisse d'allocations familiales en cas d'indécence du logement, en attendant que le bailleur ne réalise les travaux nécessaires (le locataire n'est redevable auprès de son bailleur que de la part résiduelle).



Enfin, les enjeux autour du chèque énergie en cours de construction, qui doit remplacer en 2017 les actuels tarifs sociaux de l'énergie, ont été rappelés. Un tel chèque a en effet vocation à limiter les phénomènes de restriction de chauffage en hiver (avec des conséquences parfois dramatiques sur la santé et la sécurité des personnes). Un montant insuffisant serait à la fois inefficace et extrêmement coûteux en terme de frais de gestion. Les ONG, au premier rang desquelles la Fondation Abbé Pierre, réclament un chèque de 400 euros par an par ménage éligible.

Des démarches innovantes

A l'issue de ces échanges bien nourris, il a été proposé aux participants une aprèsmidi « speed dating des outils » leur permettant d'assister à la présentation de huit outils abordant des thèmes variés, construits et animés par des confrères dans les territoires. Des démarches particulièrement innovantes ont été présentées, comme par exemple une fiche de liaison développée par le service santé de la Ville de Lille qui permet à des médecins de prescrire la visite d'un inspecteur de salubrité en cas de suspicion d'une pathologie liée à la qualité du logement du patient. Les inspecteurs peuvent à leur tour mobiliser un réseau de conseillers médicaux en environnement intérieur si les problèmes identifiés semblent plutôt résulter d'une mauvaise utilisation du logement et des ses équipements.

Une fois de plus dans l'histoire de la lutte contre la précarité énergétique, les acteurs sur le terrain semblent avoir une longueur d'avance par rapport aux politiques publiques nationales, au sein desquelles les liens entre santé et qualité énergétique des logements peinent à se faire! Ils ont pourtant été récemment démontrés par une étude sur les liens entre précarité énergétique et santé, « Quand c'est le logement qui rend malade », parue en novembre 2013, initiée par la Fondation Abbé Pierre et menée par le Gefosat et le CREAI-ORS - Languedoc Roussillon.

Plus d'infos sur www.precarite-energie.org

Tepos : les habitants du Cœur de Puisaye vont en entendre parler

Par Esther Bailleul, CLER

En Bourgogne, la Communauté de communes du Cœur de Puisaye (CCCP) a souhaité accompagner son plan d'actions « territoire à énergie positive » d'un programme de communication. L'idée : faire des citoyens les acteurs-relais de la démarche Tepos.

u Coeur de Puisaye, on travaille depuis longtemps sur les questions d'environnement et d'énergie. La communauté de communes, qui rassemble 17 400 habitants, y dédie même depuis une dizaine d'années un poste de technicien. En 2012, elle décide d'avancer sur les questions énergétiques, sa compétence de gestion de déchets ayant été transférée à un syndicat mixte. La CCCP se porte donc naturellement candidate en 2013 à l'appel à manifestation d'intérêt Territoires à énergie positive (Tepos) lancé par la Région Bourgogne avec l'Ademe pour accompagner les territoires périurbains et ruraux dans leur démarche territoriale de transition énergétique. Retenue comme l'un des territoires pilotes, la communauté prévoit alors

un large programme triennal de communication et d'animation connecté à son plan d'actions Tepos pour associer ses habitants au projet du territoire.

Former les agents locaux

Chaque action importante menée par l'intercommunalité se voit associer une action de communication, à destination de quatre cibles : les élus et agents des collectivités, les professionnels (artisanat, commerce, tourisme), le grand public et les enfants. Par exemple, au cours d'un programme d'isolation de plusieurs bâtiments publics, la communauté de communes prévoit d'organiser des sessions de formation et de sensibilisation proposées aux élus et agents communaux sur les pertes énergétiques des bâtiments et les isolants biosourcés, ainsi qu'un atelier pratique de pose d'isolant pour les agents.

Tous les domaines d'actions sont ainsi concernés. En projet, l'achat de vélos à assistance électrique, qui seraient mis à la disposition des touristes en été et valorisés grâce à des circuits de randonnée vélo ; en hiver, ils seraient proposés aux habitants sur un stand de la foire locale. Côté acteurs économiques, des rencontres seront organisées pour faire évoluer les pratiques des professionnels : rencontres entre producteurs et restaurateurs pour développer les circuits courts, sensibilisation des hébergeurs et des commerçants aux moyens concrets d'économiser l'énergie... « Dans la mesure du possible, on veillera à replacer ces animations dans le contexte de la politique Tepos intercommunale », conclut Fanny Triboulet, technicienne environnement de la CCCP.

Sensibiliser les plus petits

L'animation majeure de l'année 2015 - 2016 est le projet Mon école tépo-

sienne, un projet de communication à destination du jeune public pour sensibiliser les enfants des écoles au projet Tepos et l'adapter à l'échelle de l'école. Dix classes de CM1 et de CM2 du territoire participent au projet depuis septembre. L'objectif est de travailler sur la diminution des consommations en énergie sur l'école et de faire découvrir aux enfants les différentes énergies renouvelables. Fanny Triboulet a commencé à intervenir en classe et leur a fait visiter les sites éoliens de Clamecy/Oisy et Migé. En tout, plus de 30 heures de travail sont prévues par classe sur l'année, et les enfants doivent présenter un projet-relais pour sensibiliser leurs camarades et leurs parents.

La question du financement

« Lorsque nous avons présenté Mon école téposienne dans le cadre de l'accompagnement Tepos régional, le projet faisait partie de notre plan d'action. L'Ademe et la Région nous ont alors encouragés à développer un plan de communication complet, explique Fanny Triboulet. Finalement, alors que l'accompagnement Tepos régional ne prévoyait pas de financement, ce programme d'animation sera pris en charge par l'Ademe à hauteur de 20 000 euros par an. »

La CCCP doit aussi compter sur de nombreux partenariats territoriaux pour mener à bien sa communication. Le programme identifie des partenaires pour chaque animation : communes, associations, chambres consulaires, Espace Info Energie, ou même des particuliers ayant mené un projet de rénovation. La CCCP bénéficie également de la collaboration inter-territoriale au sein du Pays Puisaye Forterre Val d'Yonne, qui a rejoint le réseau Tepos, au sein du CLER, et offre un « conseil en énergie partagée » à ses collectivités membres.

LES NOUVEAUX ADHERENTS

La Franche-Comté sur le chemin de la transition

Nouvelle Région adhérente du CLER, la Franche-Comté a rejoint le Réseau pour la transition énergétique cet automne. Avec la création d'un Pôle énergie et le lancement du programme régional Effilogis en 2009, la collectivité s'est progressivement emparée de la question énergétique. Le Pôle énergie constitue par exemple un important centre de ressources en capacité d'orienter les professionnels et les collectivités vers des formations qualifiantes en matière d'isolation des bâtiments, de ventilation, de chauffage et de production d'énergie renouvelable. Plus de 1100 artisans et entreprises du territoire bénéficient aujourd'hui de la mention « reconnus garants de l'environnement ». Autre exemple : multi-primé au niveau national, le programme Effilogis qui vise le BBC pour tous, est l'armature du Plan Bâtiment durable régional. « Adhérer au CLER nous permet de participer à un travail en réseau auprès de structures maillant l'ensemble du territoire national » explique Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional. « L'expérience montre que les projets naissent au cœur de nos territoires, de la rénovation de l'habitat à la valorisation des ressources énergétiques locales, en passant par la création de circuits courts et autres pratiques innovantes. Ils sont, avec la Région, les acteurs de la transition. »

www.effilogis.fr www.franche-comte.fr

COLLECTIVITÉS

Conseil régional de Franche-Comté

Marie-Guite Dufay, présidente secretariat.cabinet@franche-comte.fr

Mairie de Saint-Georges-sur-Arnon dans le Centre

Jacques Pallas, maire jacques.pallas@orange.fr

Communauté de Communes Entre Nièvres et Forêts en Bourgogne

Gaëlle Puech, agent de développement local g.puech@cc-nievres-forets.com

Communauté de Communes de l'île d'Oléron en Poitou-Charentes

Delphine Le Page, chef de projets TEPOS - tepos@cdc-oleron.fr

Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg en Alsace

Yannick Gerig, agent de développement y.gerig@cc-kaysersberg.fr

Syndicat Energies Vienne – SIEEDV en Poitou-Charentes

Elodie Ribardière, directrice elodie.ribardiere@energies-vienne.fr

Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales en Lorraine

Jacques Grondahl, chargé de mission PCET

jacques.grondahl@scot-vosges-centrales.fr

PETR Pays de Puisaye-Forterre en Bourgogne

Véronique Ravier, chargée de mission environnement.puisaye-forterre@ orange.fr

PETR Centre-Ouest Aveyron en Midi-Pyrénées

Mickaël Soulié, conseiller énergie m.soulie@pays-ruthenois.fr

ORGANISME DE FORMATION

IUT D'Allier en Auvergne

Claudy Aubert-Dasse, chef de département GTE - claudy.aubert-dasse@ moniut.univ-bpclermont.fr

ENTREPRISES

Coopérative Fermes de Figeac (SICASELI) en Midi-Pyrénées

Laurent Causse, responsable secteur énergie laurent.causse@fermesdefigeac.coop

SCIC Maceo Maceo en Auvergne

Christelle Lefevre, chef de projet énergie c.lefevre@maceo.pro

Auxilia Conseil en Ile-de-France

Ziad Farhat, directeur de projets ziad.farhat@auxilia-conseil.com

DOCUMENTATION

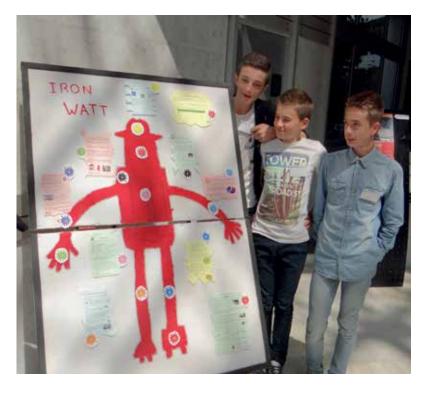
Doc&CLER: une nouvelles veille thématique

Le centre de ressources du CLER vous propose de bénéficier d'un nouveau service de veille documentaire ciblée. Il vous permettra de recevoir par email (ou flux rss) les dernières nouveautés indexées dans la base de données sur vos thèmes de prédilection. Pour répondre le plus précisément possible à

vos besoins, nous avons élaboré des profils spécifiques d'alertes pour différents métiers du réseau : fil conseil énergie, fil territoires, fil précarité énergétique, fil formation. Nous créons aussi des fils sur mesure, adaptés à vos besoins d'information, à partir des mots clés de votre choix. Exemple : fil Biogaz.

Si vous êtes intéressé-e, merci d'envoyer un email à **documentation@cler.org** en indiquant le fil auquel vous souhaitez être abonné-e. Si vous souhaitez être alertée de toutes nos nouvelles acquisitions, choisissez le fil des nouveautés.

www.doc-transition-energetique.info



Rénovation à énergie positive

La SCIC Les 7 Vents du Cotentin, à Coutances, vient de clôturer trois projets européens de coopération interrégionale qui lui ont permis de tisser des liens intéressants avec d'autres structures européennes dédiées, comme elle, à l'accompagnement de projets de transition énergétique. Ces programmes européens ont été l'occasion de réfléchir localement à des initiatives innovantes comme le développement de la méthanisation collective ou un projet d'école photovoltaïque citoyenne à Plaine Sud de Caen.

Dans ce cadre, la SCIC a également imaginé une opération à vocation démonstrative et pédagogique sur son territoire. *RENO-3.0* est le nom d'une prochaine rénovation à énergie positive et à faible contenu en énergie grise. Un lieu qui pourrait accueillir des professionnels et des particuliers pour des formations et des conseils gratuits sur l'énergie et le développement durable. Conçu en collaboration avec un partenaire anglais, le bâtiment « *intelligent* » pourra par exemple instrumenter les parois pour recueillir des données scientifiques sur le comportement des matériaux locaux en exploitation.

www.7vents.fr

L'éolien citoyen bientôt dans l'Eure

Le vent de la transition souffle sur le département de l'Eure. Dans les communes de Bray et Tilleul-Othon, à l'ouest d'Evreux, l'implantation de six éoliennes d'une puissance de 2 MW sera bientôt une réalité. Relancé en avril 2014 par les nouvelles équipes municipales, ce projet se distingue par une forte volonté politique de le financer par des collectivités locales, sociétés d'économie mixte et citoyens. La démarche de concertation initiée au printemps 2015 avec les habitants va progressivement permettre de les mobiliser autour des enjeux du financement local des projets d'énergie renouvelable. Les élus communaux ont suivi une formation sur les montages financiers et ont convaincu l'intercommunalité de s'impliquer dans cette aventure. Ce parc pourrait ainsi devenir le tout premier projet éolien financé selon ce modèle économique en Normandie.

L'énergie à l'école

L'Agence locale de l'énergie et du climat de l'Eure a développé depuis 2005 un programme de sensibilisation des écoliers et des collégiens à l'énergie et au climat. Les Défis écol'énergie et Watt collège sont basés sur l'apprentissage d'éco-gestes et sur l'expérimentation, afin d'inciter les élèves à analyser et comprendre d'où vient l'énergie, comment elle est distribuée, comment l'économiser. Objectif : atteindre 8 % d'économies. Professeurs, élèves, agents, mais aussi parents d'élèves et élus sont impliqués dans une animation menée d'octobre à mai par une chargée de mission qui accompagne les classes de CM2, de 4e et 3e.

www.alec27.fr

FORMATION

Se former au BBC sur Internet



Tout le monde parle d'éco-construction, de rénovation basse consommation, d'habitat passif, de réglementation thermique... mais connaît-on précisément ces notions ? Pour comprendre ce qu'elles recouvrent exactement, l'Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables (Asder) a conçu un MOOC, un cours en ligne gratuit et ouvert à tous. Durant six à dix semaines, à partir du 1er décembre 2015, huit modules seront progressivement mis en ligne. Ils nécessiteront chacun 1h30 de travail hebdomadaire afin d'acquérir des connaissances sur les principales solutions techniques à mettre en œuvre en neuf et en rénovation pour atteindre les niveaux BBC et passif.

Plus d'infos: www.asder.asso.fr

DES CHIFFRES & DES LETTRES

CHIFFRES CLÉS

Données énergie et CO₂

Prix du baril brut^[1]: **42,2** \$ (23/11/15) >

Prix de la tonne de $CO_2^{[2]}$: **8,5** \in /t $CO_2^{(23/11/15)}$ Prix du kWh cumac pour l'échange de $CEE^{[3]}$: **0,22 c** \in (octobre 2015)

Facture énergétique française^[4]*: **43,9 Md**€ (septembre 2014 - août 2015) →

Consommation d'énergie finale en France^[4]: **164 Mtep** (juillet 2015) >

Consommation énergie primaire : 245 Mtep 🗷

* Cet indicateur vient d'être ajouté par le Cler à ses chiffres clés afin de fournir une information plus claire sur l'indépendance énergétique réelle. La statistique nationale ne suit que l'indépendance énergétique sur l'énergie primaire ce qui n'a pas de sens puisqu'elle prend en compte l'ensemble des pertes de notre système de production. L'indicateur est calculé par le Cler sur la base des données du ministère.

Sources: [1] NYMEX ; [2] EUA EEX ; [3] www.emmy.fr ; [4] MEDDE-CGDD ; [5] Calcul CLER sur données MEDDE

LE COUP DE CŒUR DE LA DOCUMENTALISTE

Eoliennes : les infrasons dangereux pour notre santé ?



Les éoliennes émettentelles des infrasons dangereux pour la santé humaine? Une note de l'Office franco-allemand pour les énergies renouvelables fait le point sur ce sujet contreversé. Etudes scientifiques à l'appui, il démontre que ces installations d'énergie renouve-

lable émettent des infrasons à un niveau sonore nettement inférieur au seuil de perception et n'ont donc pas d'effets nocifs pour l'Homme.

Note éditée en février 2015 (15 pages), disponible en ligne sur doc-transition-energetique.info

AGENDA

Décembre 2015 - janvier 2016

Les Tepos accélérateurs de transition

Le 8 décembre au Bourget

Dans le cadre du sommet Paris-Climat 2015 (COP21), l'Association des Régions de France et le CLER co-organisent une conférence sur les Territoires à énergie positive, « accélérateurs de transition » dans les Espaces Générations Climat, accessibles sans accréditation, à 14h30. En visant l'objectif de réduire leurs besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales, ces territoires créent de l'activité, des emplois et contribuent à la croissance verte.

Le CLER à la ZAC

Les 7 et 8 décembre à Paris

Durant la deuxième semaine des négociations climatiques, la Coalition Climat 21 organise une Zone d'action climatique où se croiseront à la fois des militants des quatre coins du monde et des écoliers d'Ile-de-France. Dans ce cadre, retrouvez le CLER à deux occasions : le lundi 7 décembre de 16h à 18h, lors d'une conférence 100% énergies renouvelables, c'est possible! au centre social Riquet et le mardi 8 décembre de 14h à 15h lors d'un atelier sur les films de la transition énergétique (remise des prix du concours de court-métrages CLER-Obscur).

www.cler.org

17e Assises de l'énergie

Les 26, 27 et 28 janvier à Dunkerque

La prochaine édition des Assises de l'énergie, qui deviennent en 2016 les Assises européennes de la transition énergétique, sera consacrée à l'action collective des territoires pour un horizon « post-carbone » en 2050. Elle mettra ainsi l'accent sur plusieurs thèmes : les évolutions de société, la gouvernance locale, la ville de demain et les métiers de l'énergie. Des pistes d'action auxquelles le CLER participera, comme chaque année, à l'occasion de plusieurs ateliers.

www.assises-energie.net



Bulletin d'abonnement

1 an d'abonnement (6 n°): 35 € France métropolitaine 40 € DOM-TOM et étranger

R 2 ans d'abonnement (12 n°): 70 € France métropolitaine 80 € DOM-TOM et étranger

Nom et prénom:				
Organisme:				
Adresse:				
Code postal:				
Pays:	Tél.:			
-				
Email:	Web:			

Bulletin à découper et à renvoyer accompagné de votre règlement:

CLER – Mundo M – 47 avenue Pasteur – 93100 Montreuil

Abonnez-vous sur internet: www.cler.org/cler-infos-abonnements



Vous pouvez commander les anciens numéros du CLER Infos. Rendez-vous sur le site du CLER: www.cler.org/-Revue-CLER-Infos